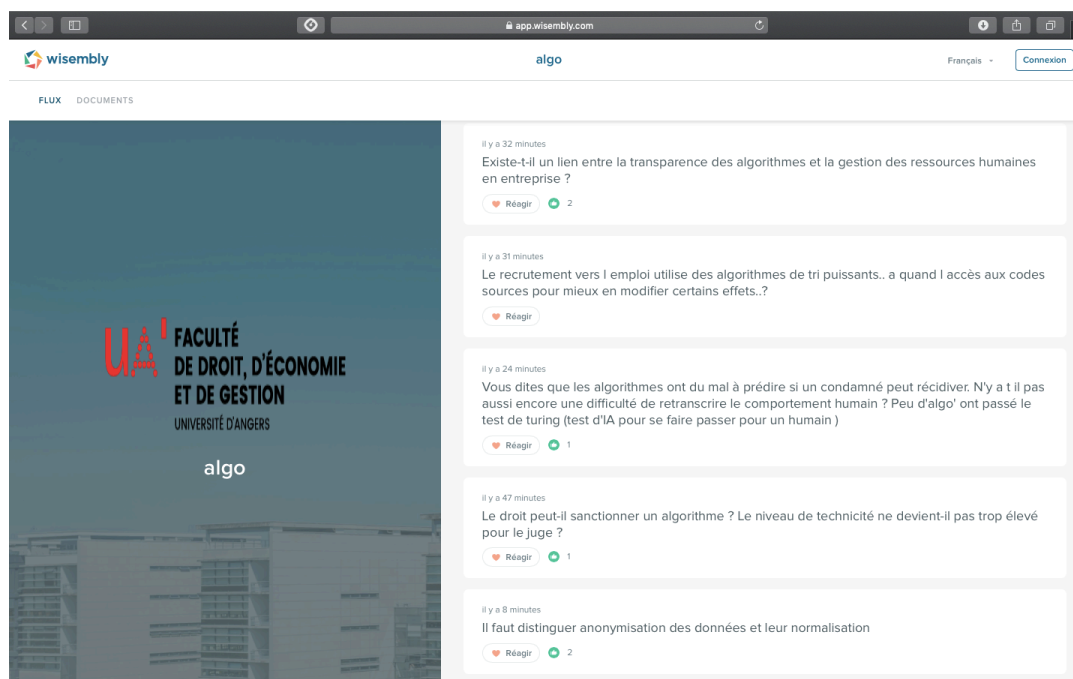


## La transparence des algorithmes : quels enjeux ?

La transparence des algorithmes est une question centrale aujourd'hui où les technologies sont de plus en plus développées et utilisées par le citoyen, le consommateur, l'utilisateur des services publics. En effet, avec le développement des objets connectés et des outils numériques, nous sommes de plus en plus confrontés au traitement des données que nous laissons sur internet.

Si le terme « algorithme » n'est pas inconnu de la majorité des Français, peu d'entre eux savent réellement ce qu'il dissimule. L'algorithme est un cahier de spécifications permettant d'entrer des données et d'obtenir des résultats après traitement des informations suivant une liste finie et non ambiguë d'instructions préalablement définies. On les retrouve dans de nombreux domaines de la vie quotidienne, mais ce sont des algorithmes numériques dont l'on parlera ici.

Au cours d'une conférence du 19 novembre organisée sous la responsabilité scientifique de Madame Sabine DESVAUX, Maître de conférences en droit privé, les intervenants ont pu répondre à de nombreuses questions posées par l'assistance au cours de la conférence grâce à une plateforme numérique très intéressante.



### • Algorithmes et éthique

il y a 13 minutes

Sans l'éthique les algorithmes sont-ils vraiment neutres ?

Réagir

La notion d'éthique est au cœur de la problématique des algorithmes et de leur transparence, car ces algorithmes ont une importance capitale dans nos modes de vie actuels. Les algorithmes ont un comportement loyal, c'est-à-dire qu'ils effectuent la tâche pour laquelle ils ont été conçus. L'éthique des algorithmes doit leur permettre une certaine équité entre les usagers, afin que ceux-ci soient traités de la même manière : on peut donc considérer que sans l'éthique, les algorithmes ne traiteraient pas les situations de manière identique, ce qui fausserait leur neutralité.

## • Algorithmes et responsabilité

il y a 35 minutes

Un algorithme est une liste d'instructions non ambiguës. Quid des bugs ? Quelles implications éthiques et juridiques ? Pour le concepteur ? Pour l'exploitant de l'algorithme ? Pour l'hébergeur ? Comment identifier les responsabilités respectives ?

 Réagir

La responsabilité est l'enjeu juridique des algorithmes : en effet, quelle responsabilité peut-on retenir quand une série d'instruction effectue une tâche ? Doit-on retenir la responsabilité de celui qui a conçu l'algorithme ou bien celle de celui qui l'utilise ? Car une mauvaise utilisation de l'algorithme pourrait tout aussi bien être imputée à l'utilisateur. De toute évidence, l'algorithme doit répondre à une notion de conformité à la législation mais aussi à son cahier de spécifications. La question n'est pas encore résolue de manière précise, mais c'est le travail des juristes et des philosophes de savoir qui est responsable de la chaîne de traitement.

## • Algorithmes et internationalité

il y a 33 minutes

En quoi les lois dont on parle s'appliquent-elles à des logiciels développés en dehors du territoire européen ?

 Réagir

 2

Malheureusement, aujourd'hui certains pans de la loi sont manquants, notamment concernant la géographie des algorithmes conçus hors de l'Union Européenne. On ne sait pas avec précision comment la loi peut s'appliquer à ce type de logiciels. Les évolutions technologiques se développant plus rapidement que le droit, celui-ci doit toujours s'adapter aux situations de fait. Il est donc à envisager que d'autres textes viendront compléter ces lacunes.

## • Algorithmes et législation

il y a 37 minutes

L'algorithme de Parcoursup suit-il le cadre légal de la République numérique avec cette notion de recours et d'explications ?

 Réagir

   14

Il est vrai que l'utilisation de la plateforme Parcoursup a été très critiquée, notamment en raison de l'utilisation d'algorithmes. La loi pour une République numérique de 2016 a permis de modifier certaines dispositions et d'offrir des garanties : les décisions administratives prises sur la base d'un algorithme peuvent faire l'objet d'un recours qui ne sera pas basé sur un algorithme. De plus, les personnes intéressées pourront demander plus de précisions sur l'algorithme et sa logique. Ainsi, le Conseil Constitutionnel a considéré que Parcoursup répondait aux exigences de transparence.

- Algorithmes et intelligibilité

il y a 34 minutes

La spécification d'un algorithme reste un langage d'experts. Comment rendre perceptible cette transparence des algorithmes par les utilisateurs ?

Sur cette question technique, on peut considérer que la transparence de l'algorithme ne repose pas sur la diffusion de son code-source : en effet, à moins d'avoir des compétences en matière informatique, ce code ne sera pas plus intelligible à l'utilisateur. La transparence consisterait donc à une meilleure information et à une explication compréhensible et accessible à tous de la manière dont fonctionne l'algorithme.

- Algorithmes et justice

il y a 54 minutes

La justice prédictive est-elle un moyen de rendre une justice plus rapide, mais sans perdre en qualité ?



La justice prédictive est un outil à prendre avec précaution : elle a pu être utilisée aux États-Unis pour prévenir les comportements récidivistes en étudiant le profil des condamnés. Toutefois, il a été démontré que cet algorithme n'était fiable que dans 60% des cas. La justice est confrontée à des situations particulières qui mêlent la prévention, la répression et l'humain, c'est un secteur sensible où les algorithmes, s'ils doivent y trouver une place, ne pourront la trouver qu'après de nombreux débats.

Les intervenants présents :

**Christophe DANIEL**, Doyen de la Faculté de Droit, Économie et Gestion d'Angers

**Sabine DESVAUX**, Maître de conférences HDR de droit privé

**Michèle FAVREAU**, Maître de conférences en sciences économiques, Doyen honoraire de la faculté DEG, modérateur de la table ronde

**Claude LABIT**, Directeur de recherches à l'Inria, Délégué général de l'Alliance des sciences et technologies du numérique (Allistene)

**Marianne LUMEAU**, Enseignant-chercheur en sciences économiques à la Faculté DEG à Angers

**Annaïck PENVEN**, Avocate au Cabinet Fidal

**Michel PERRINET**, Délégué territorial d'Angers French Tech, Président et fondateur d'OCTAVE